



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Pôle énergie
Bourgogne
Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

LES RENDEZ-VOUS DU BÂTIMENT DE ***l'Artisanat***



Tout savoir sur la REP PMCB

Webinaire organisé en partenariat par
la Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC et le Pôle énergie BFC

Début du webinaire à 18h
Vos micros et caméras sont coupés

Au programme de ce webinar

- Qu'est-ce que la REP PMCB ?
- Quel est son calendrier de déploiement ?
- Les différents types de point de reprise
- Exigences à respecter pour une prise en charge gratuite des déchets
- Les obligations administratives des entreprises
- La REP côté collectivités et les conditions d'accès en déchèteries publiques
- Les contractualisations spécifiques possibles pour les entreprises

Echanges

Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté

Le **centre de ressources** régional dédié à l'efficacité énergétique et à la qualité environnementale du cadre de vie bâti

Un service **dédié aux professionnels & acteurs du bâtiment**

- La **mobilisation** sur les enjeux de la **transition énergétique et écologique**,
- L'**accompagnement** dans l'évolution de leurs **pratiques professionnels**.



FORMER



INFORMER



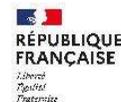
MOBILISER



ACCOMPAGNER

Financé par :

**REGION**
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

**RÉPUBLIQUE**
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**ADEME**
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

**ars**
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Avec le soutien de :

**pays**
d'Héricourt
communauté de communes



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Une équipe régionale BFC

Contact en ligne depuis : www.artisanat-bfc.fr



**Thierry
LEGER**
89



**Iris
PETER**
21



**Anthonin
MAGNET**
25



**David
RITAINE**
70 - 90



**Laurie
SAULNIER**
58



**Emilie
GAILLARD**
71



**Marine
MATER**
39



Fonctionnement du webinaire



**Vos micros et caméras
sont coupés**



**Posez vos questions dans le
module questions**



**Ce webinaire est
enregistré**

La vidéo et le support de présentation de ce webinaire seront disponibles sur :
www.pole-energie-bfc.fr <https://www.youtube.com/@CMARBFC>

Intervenants



Frédéric EISELÉ
Chef de projet régional AURA-BFC



Vincent GAILLARD
Directeur





CONSTRUISONS UN AVENIR
AUX DÉCHETS DU BÂTIMENT

Réunion mise en œuvre de
la PMCB

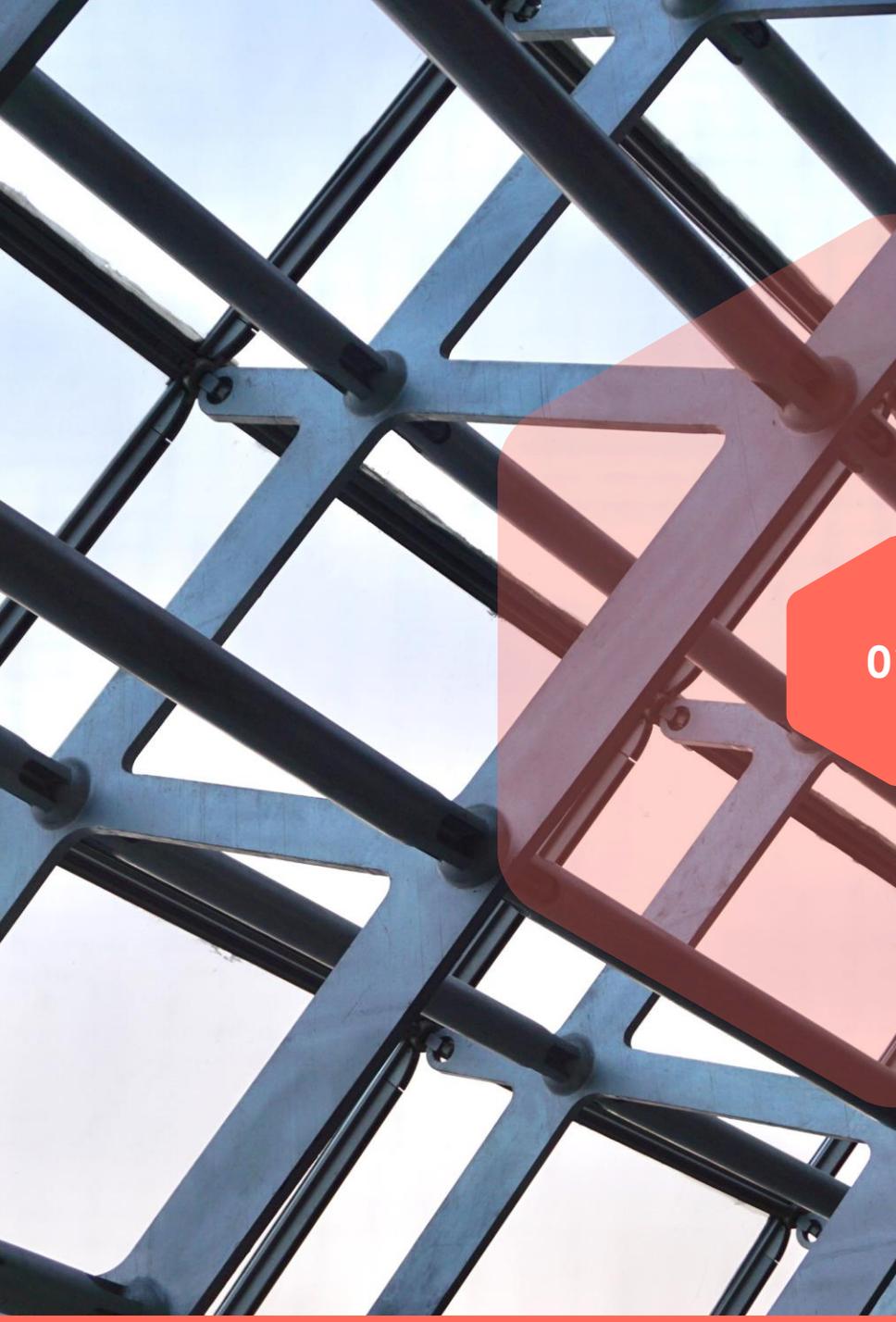
**BÂTIR ENSEMBLE UN MONDE
PLUS CIRCULAIRE**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ





01.

Actualité **RÈGLEMENTAIRE**

— Déploiement de la mise en œuvre de la REP en 2023



Pourquoi une REP pour **la filière du bâtiment** ?



REP* PMCB** : Contexte général

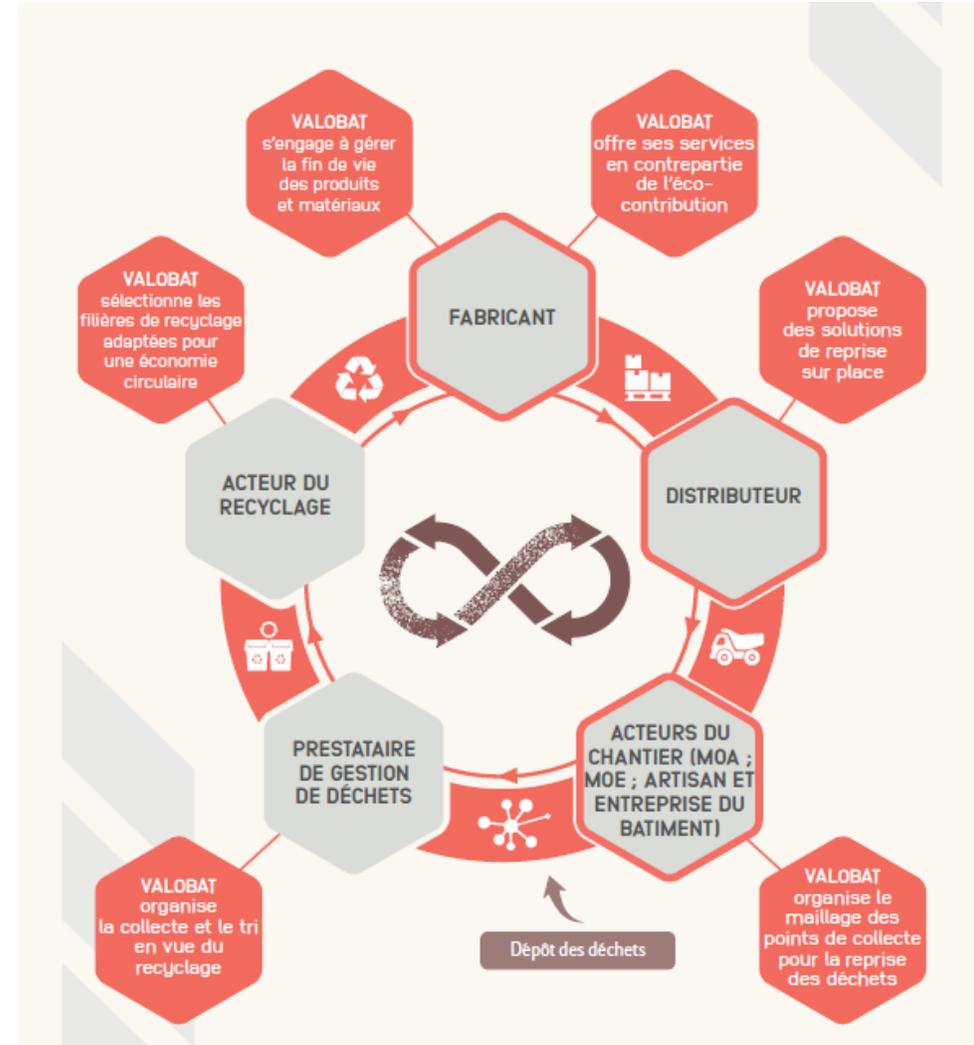
La REP PMCB est régie par les textes suivants :

1. Loi AGECE
2. Décret portant réforme sur les REP
3. Décret relatif REP PMCB
4. Cahier des charges de la REP PMCB
5. Arrêté d'agrément de Valobat
6. Avis aux producteurs

Deux catégories d'agrément pour les éco-organismes

1. Inertes / Minéraux
2. Autres produits et matériaux

Valobat seul éco-organisme agréé sur les 2 catégories



Que sont les PMCB ? Qui doit contribuer à la REP ?

1

Les différentes familles de produits et matériaux Valobat sont les suivantes :



Matériaux et gros œuvre



Revêtements de sol, mur et plafond



Façade, couverture et étanchéité



Équipements



Bois, charpente et panneaux



Infrastructure électrique et de communication



Cloisons



Colles, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre



Isolants



Réseaux (alimentation, évacuation, assainissement, chauffage, etc.)



Menuiseries



Aménagements extérieurs

2 QUESTIONS A SE POSER

Quels sont les produits et matériaux concernés ?

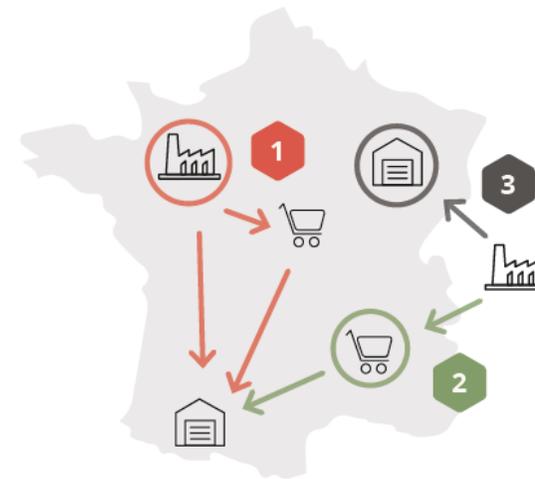
Qui est le contributeur ?

2



MARQUES FABRICANT

MARQUES DISTRIBUTEUR



Fabricant



Distributeur



Client / Artisan, Entreprise du bâtiment

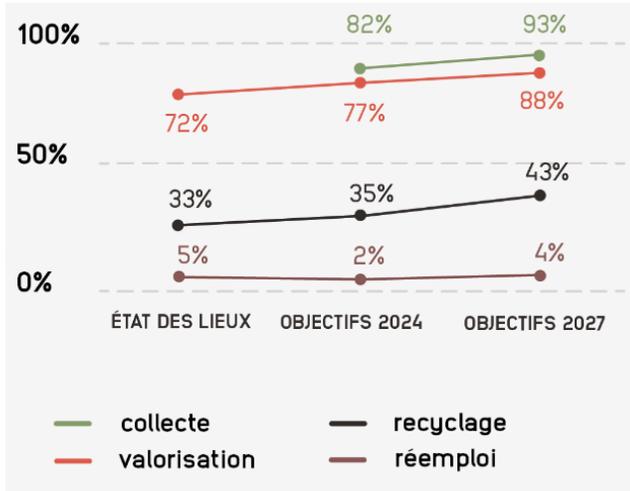
→ Flux



Producteur (= Contributeur)

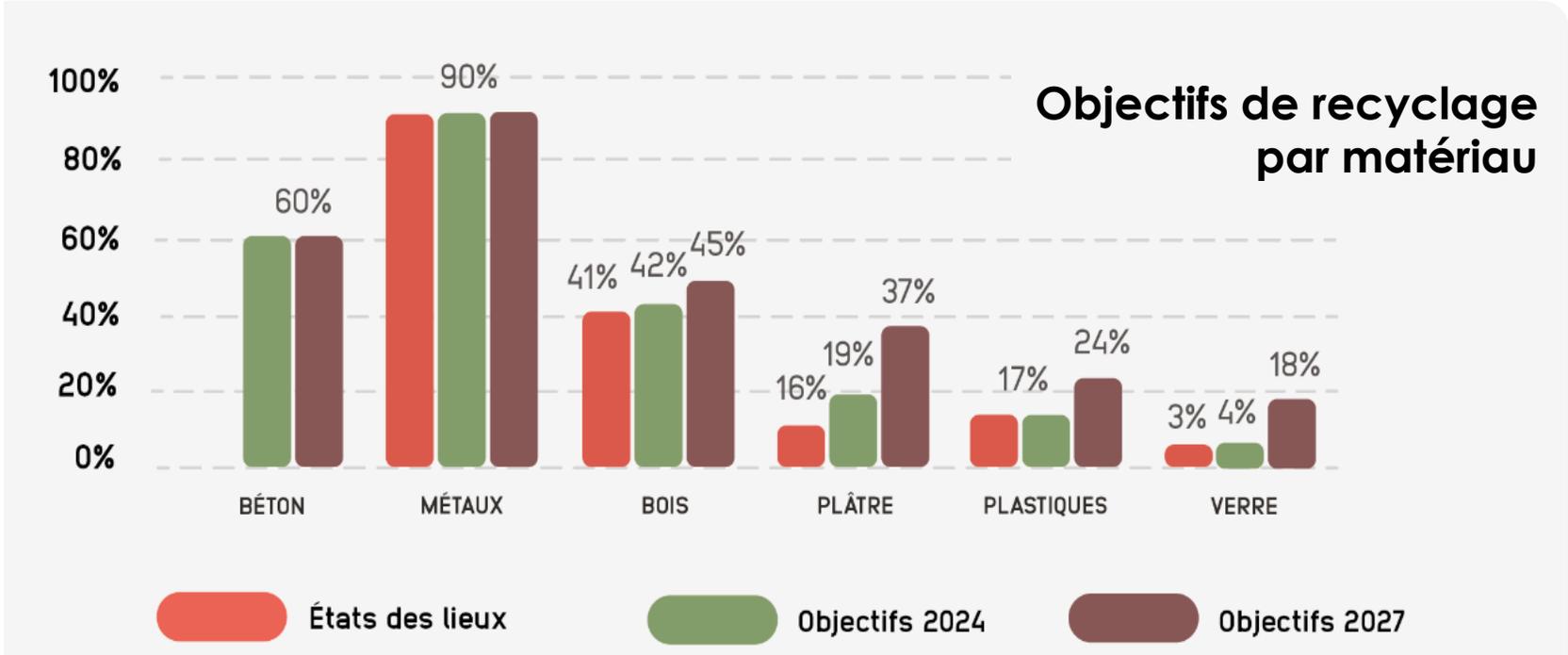
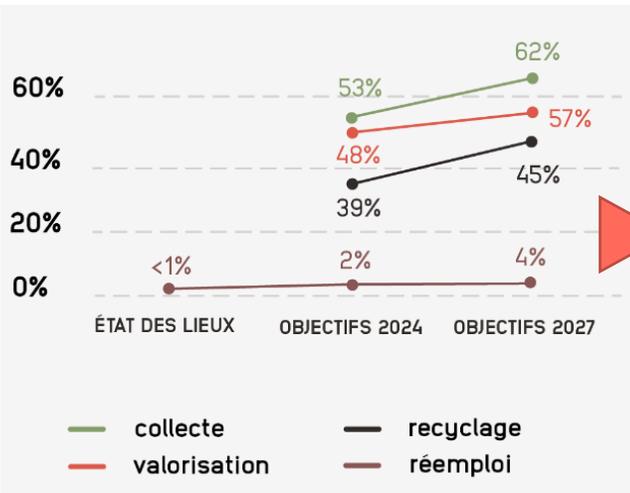
Une trajectoire claire **en ligne avec les objectifs fixés**

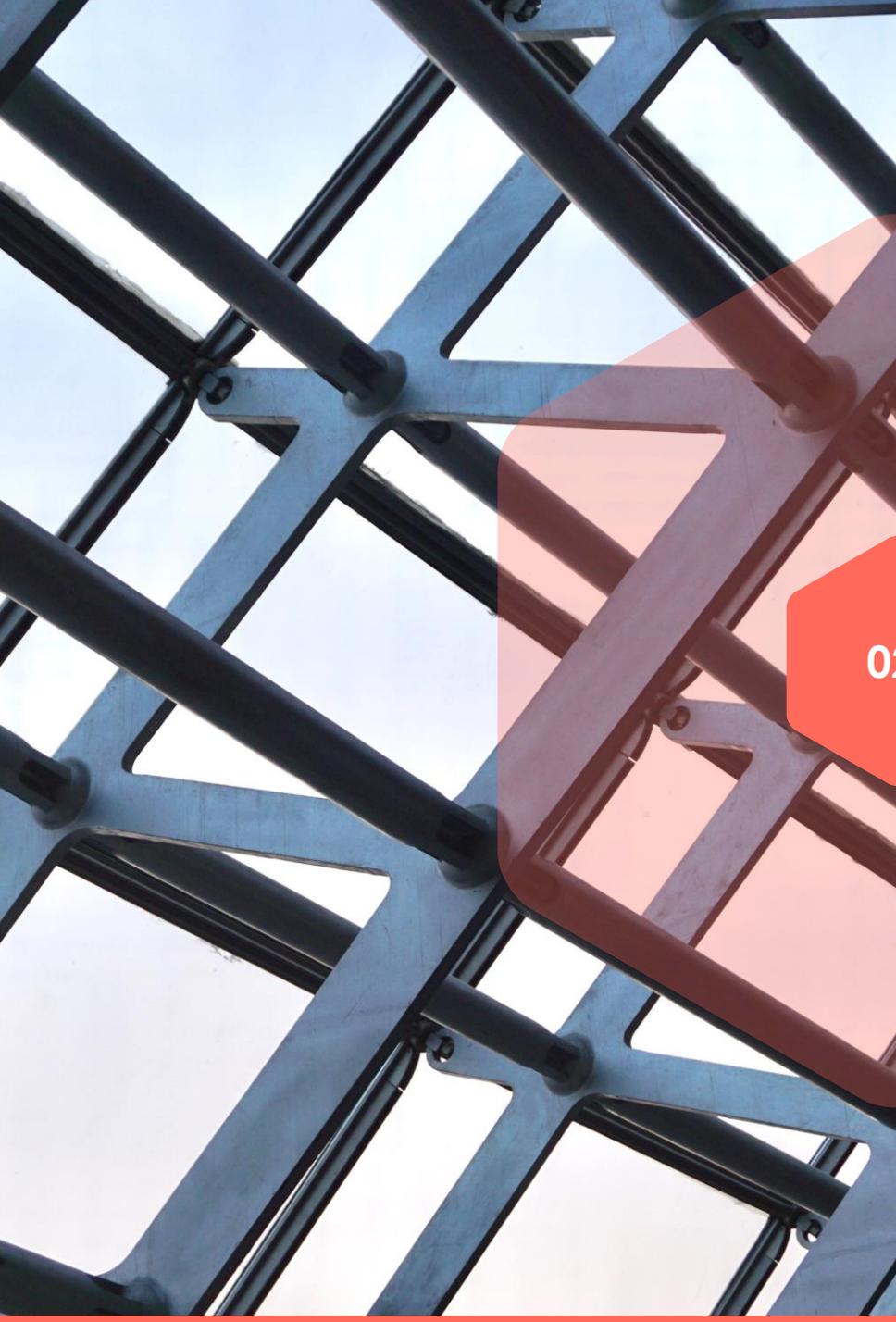
Catégorie 1



- Des objectifs ambitieux découlant directement du cahier des charges
- Une progressivité permettant une mobilisation croissante de la filière

Catégorie 2





02.

PROJET VALOBAT

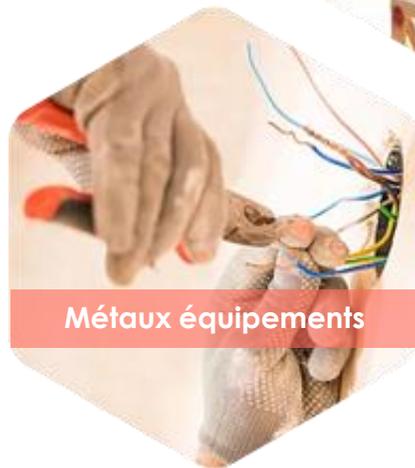
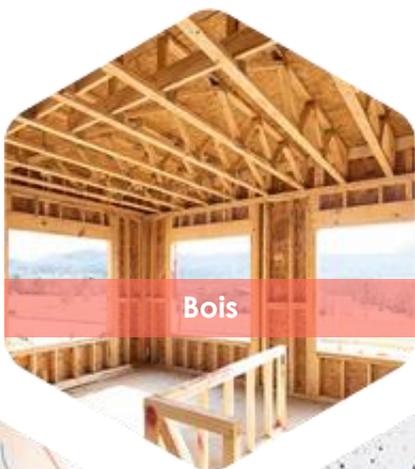
— Présentation de l'éco-organisme et stratégie de gestion des déchets du bâtiment >

Un éco-organisme représentatif des produits, des métiers et des tailles des metteurs sur le marché



LES COMITÉS DE SECTEUR

9 COMITÉS DE SECTEUR REPRÉSENTANT TOUS LES PRODUITS



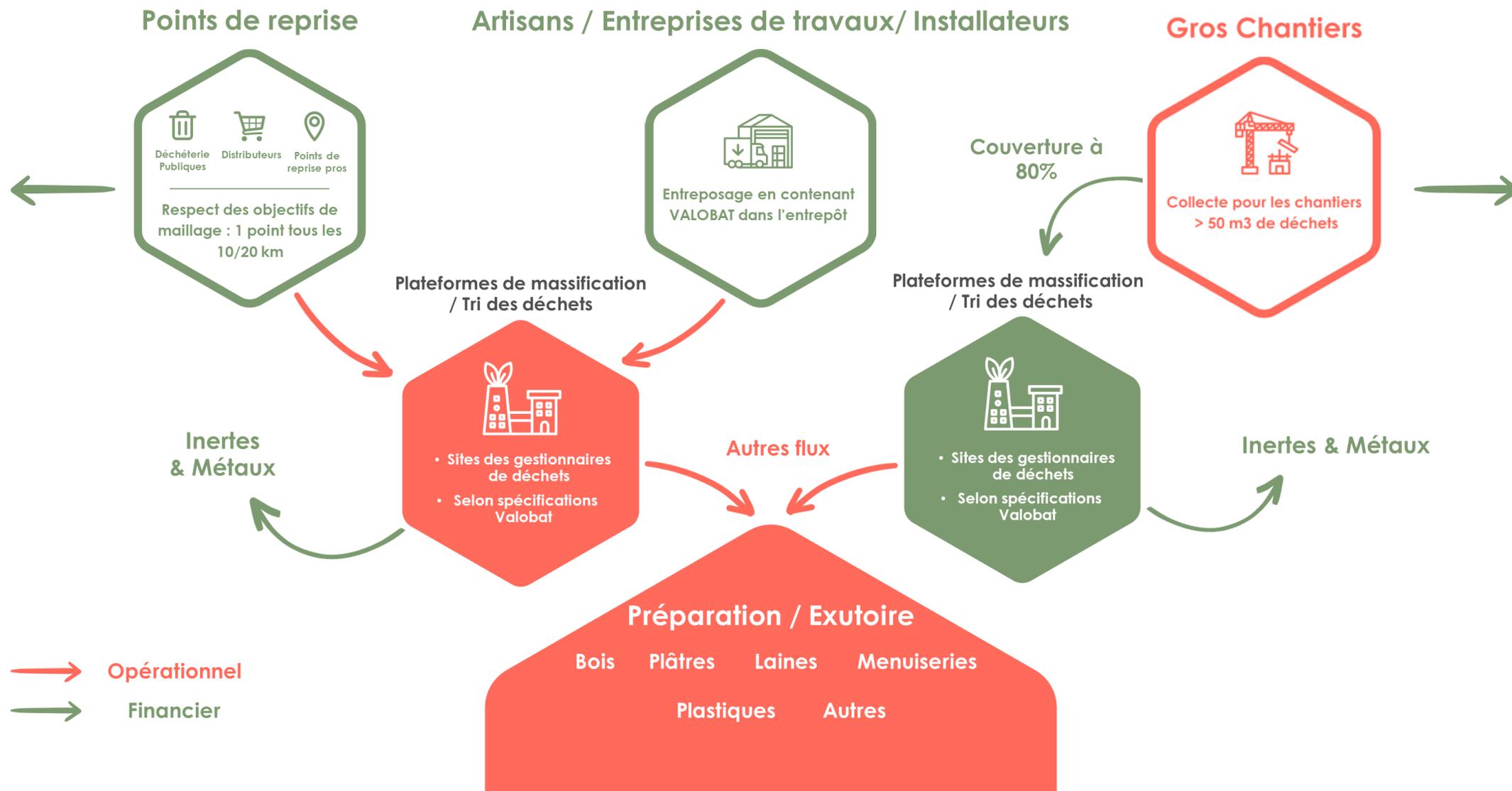
Au final, plus qu'un seul éco-organisme, 9 Comités de Secteur engagés vers l'économie circulaire des produits et matériaux du bâtiment



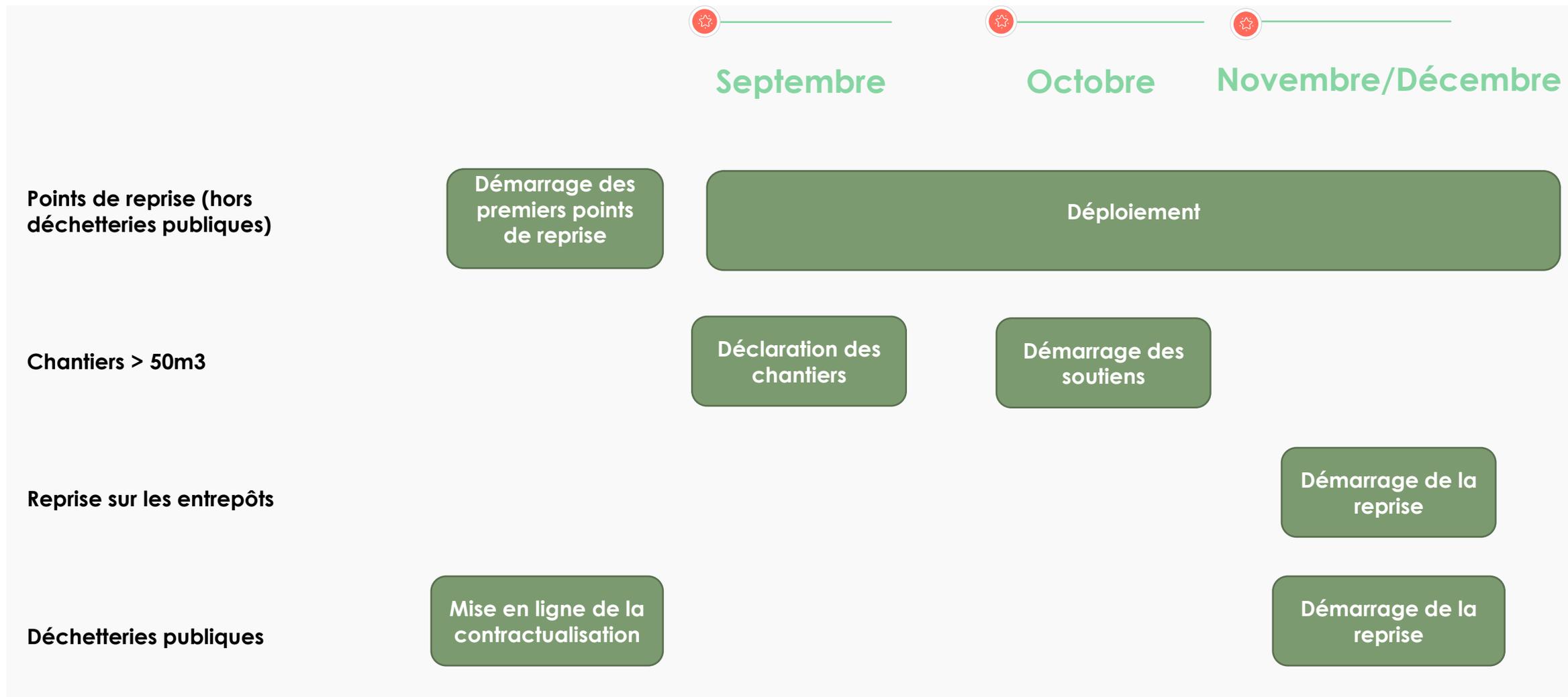
2.2

STRATEGIE EN AVAL

Schéma général de **gestion des déchets**



L'année 2023 : la montée en puissance



Déploiement opérationnel : Trouver un point de reprise



OCAB agréé le 17 février 2023

- Equilibrage de la filière,
- Coordination des travaux des éco-organismes, études
- Standards communs : consignes de tri / traçabilité
- Mise en œuvre maillage: Cartographie des points de reprise,
- Guichet unique pour les collectivités locales.



Qui sommes-nous ?

Réseau des points de collecte

Guichet unique pour les collectivités

Consignes de tri

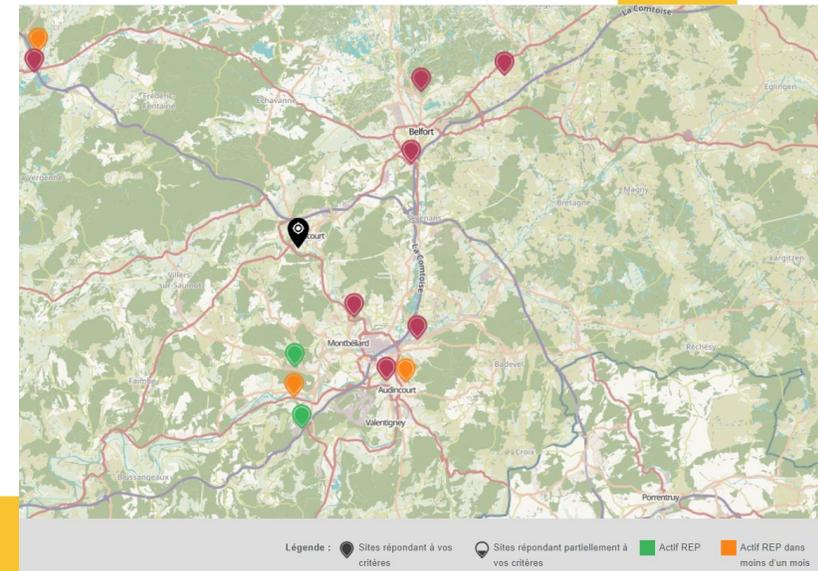
Actualités

Bienvenue sur le portail dédié à la **gestion de vos déchets** issus des **produits et matériaux** utilisés dans **le secteur du bâtiment**.



Trouver un point de collecte pour vos déchets du bâtiment, c'est simple !

Entrez votre adresse ou code postal



<https://oca-batiment.org>

Déploiement opérationnel Trouver un point de reprise

valobat 01 80 83 60 70

Rejoignez Valobat | Actus | Agenda **GUIDE DE L'ADHÉRENT** **TROUVER UN POINT DE REPRISE** MY VALOBAT

Barème Vous êtes ▾ Outils & Services ▾ Produits & matériaux ▾ Qui sommes-nous ? ▾ Ressources ▾

1. Entrez votre adresse 2. Localisez un point de dépôt 3. Vérifiez les horaires d'ouverture et les véhicules acceptés 4. Déposez vos déchets PMCB

Héricourt, Haute-Saône

POINT.P AUDINCOURT

ZI LES ARBLETIERS 8 ALLEE DU CHENE, 25403 AUDINCOURT

Ouvrir dans Google maps
Ouvrir dans Waze

Horaires inconnus

AFFICHER

PUBLIC AUTORISÉ
Particuliers
Professionnels

valobat

Contact
Politique de cookies
Politique de confidentialité

Retrouvez-nous sur :

Français

16°C Ciel couvert 11:55 04/07/2023

Plus de 1000 points de reprise à fin 2023



**LA PLATEFORME
DU BATIMENT**



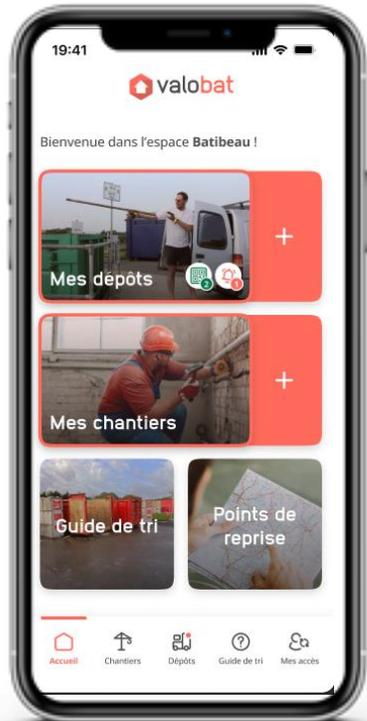
Gedimat

POINT.P

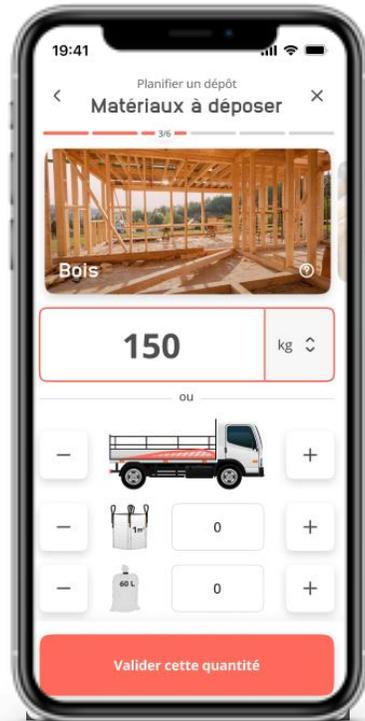
**Denis
MATERIAUX**
Avec vous pour Bâtir



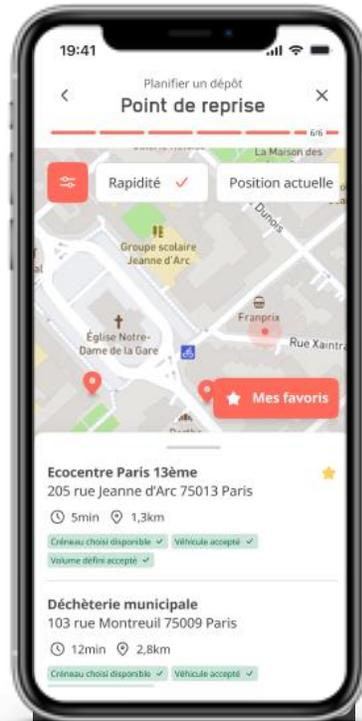
L'application ValoDépôt



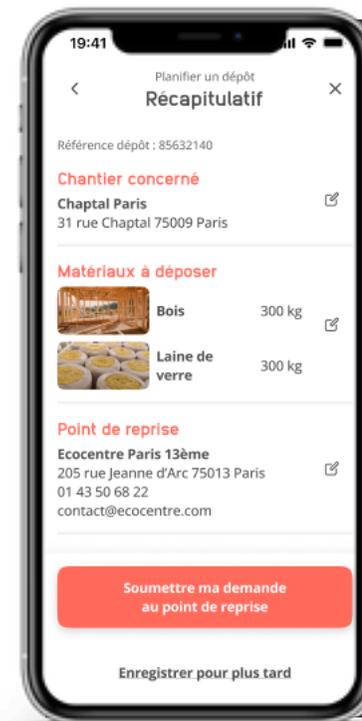
Un écran d'accueil permettant l'accès direct à toutes les fonctionnalités



J'estime facilement les quantités de déchets que je dois déposer



Je localise la déchetterie la plus proche, prenant en compte mes critères



Je réserve un créneau d'accueil



J'utilise le guide de tri si j'ai un doute sur le flux relatif à mon déchet

A partir de 2023, le contrat entrepôt sera disponible

Valobat vous propose un **partenariat** au travers de son **contrat-type**

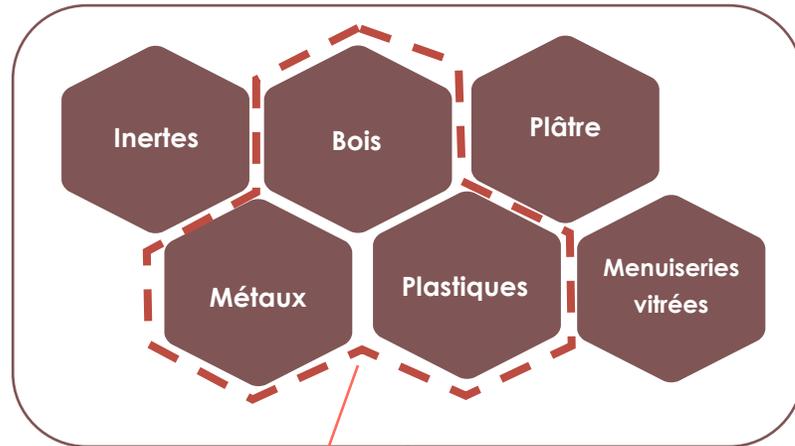


Consignes de tri : Périmètre chantiers

Réemploi
(Plan d'action à venir)

L'offre Valobat comprend une reprise des déchets PMCB sans frais en gestion financière

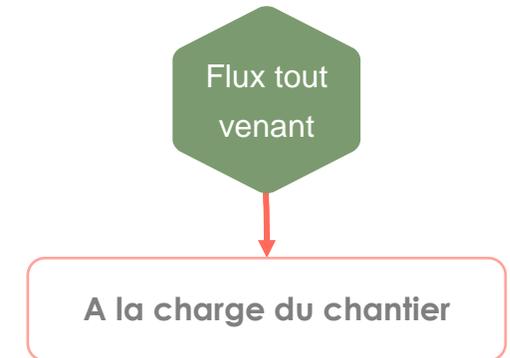
Les Flux objectivés



Autres flux PMCB soutenus



Les Flux payants



Collecte conjointe (<40m²)

Plateformes de massification

Préparation / Traitement

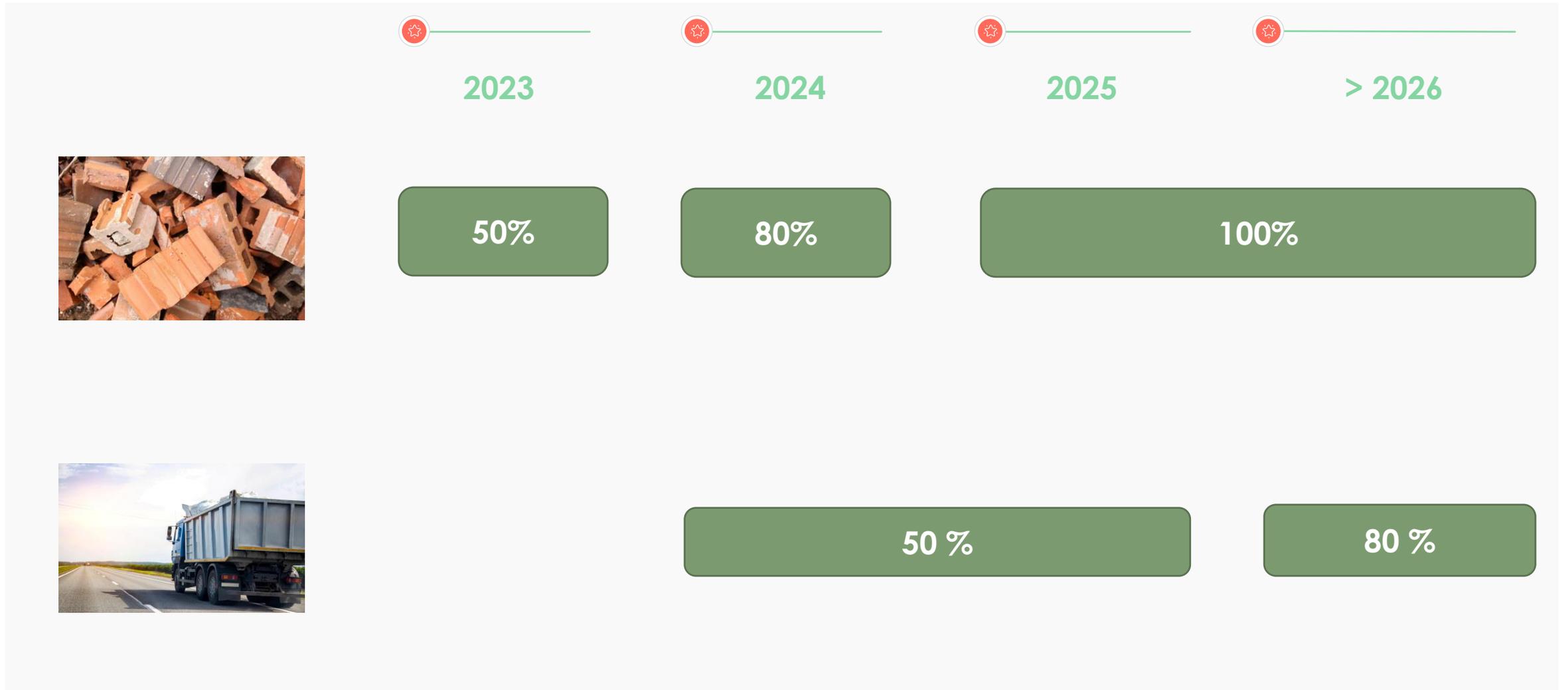
Flux pour CSR

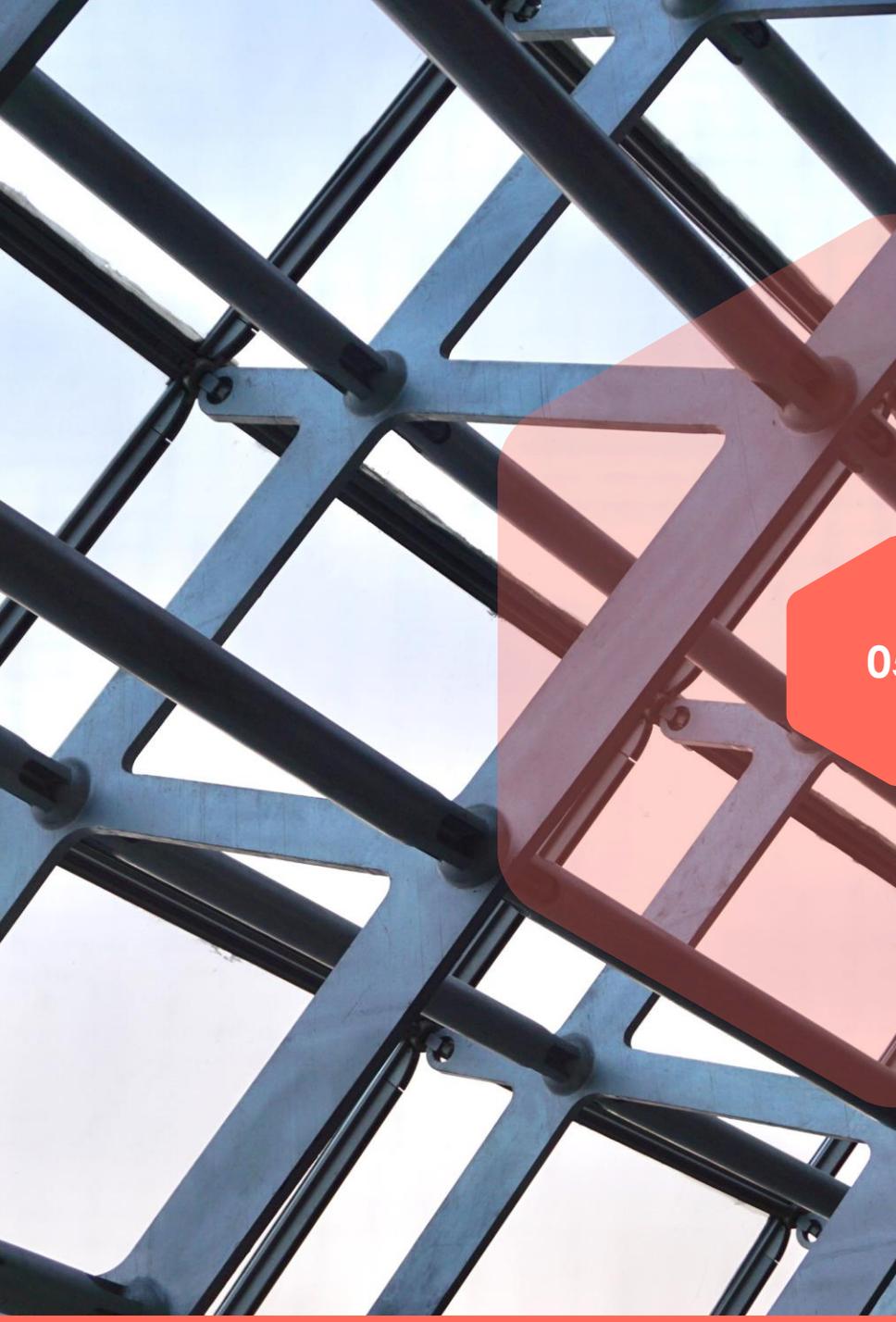
Tous les **flux** de la REP PMCB triés sur le chantier

=

Gratuité de traitement + soutien financier à 80 % de la collecte

La prise en charge sera progressive





05.

LES OUTILS DE SENSIBILISATION

— Modalités de reprise des déchets >

Trier les déchets

valobat 01 80 83 60 70

Rejoignez Valobat | Actus | Agenda | GUIDE DE L'ADHÉRENT | TROUVER UN POINT DE REPRISE | MY VALOBAT

Barème | Vous êtes | Outils & Services | Produits & matériaux | Qui sommes-nous ? | Ressources

Consignes de tri

Vous détenez des déchets du bâtiment et souhaitez les trier correctement ?

L'outil ci-dessous vous permet de connaître les consignes de tri par produit

Entrez le nom de votre déchet pour connaître la consigne de tri spécifique



Adhérez
à Valobat

valobat

Valobat est l'éco-organisme du bâtiment agréé par les pouvoirs publics, créé par et pour les acteurs du bâtiment, offrant des solutions adaptées pour tous les produits et matériaux du bâtiment et pour tous les circuits de collecte.

Contact
Politique de cookies
Politique de confidentialité
Mentions légales
Espace Presse
Foire aux questions
Glossaire

Retrouvez-nous sur :



ADHÉREZ À VALOBAT

Français



Outils de signalétique dans les points de reprise

TERRACYCLE

Déchèterie professionnelle

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 • samedi : uniquement le matin
 Tél : xx xx xx xx xx

Veillez vous adresser à un agent d'accueil afin d'effectuer la dépose de vos déchets et générer votre bordereau de dépôt.

Sont acceptés sans frais ni frais au titre de la REP PMCB	Sont acceptés sous conditions tarifaires	Sont refusés

10 **3,5t**

SONT FORMELLEMENT INTERDITS :
 les dépôts sauvages, les ordures ménagères et la récupération des matériaux sur le site.
 Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

En partenariat avec **valobat**

Les 10 règles d'or du point de reprise

Sur mon chantier (ou avant d'arriver au point de reprise):

- 1 Je me renseigne sur les consignes de tri
- 2 Je trie mes déchets sur le chantier
- 3 Je prépare mon dépôt avec l'application VALODEPOT®
- 4 Je charge mes déchets triés dans mon véhicule
- 5 Je transporte mes déchets au point de reprise choisi et au créneau horaire sélectionné

Puis sur le point de reprise :

- 6 Je me présente à l'accueil dédié à la reprise des déchets
- 7 Je respecte les conditions de sécurité du site
- 8 Je respecte les conditions de tri du site
- 9 Les déchets de PMCB triés sont repris sans frais
- 10 Je repars avec mon bordereau de dépôt

valobat www.valobat.fr

valobat BOIS
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat METAUX
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat PLATRES
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat PLASTIQUES RIGIDES ET PVC
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat MENUISERIES VITRÉES
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat LAINE DE VERRE
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat LAINE DE ROCHE
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

valobat INERTES
 CONTRÔLE EN AVANT DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

INERTES

DIMENSION MAXIMALE D'UN DÉCHET INERTE : 50CM DE LONG

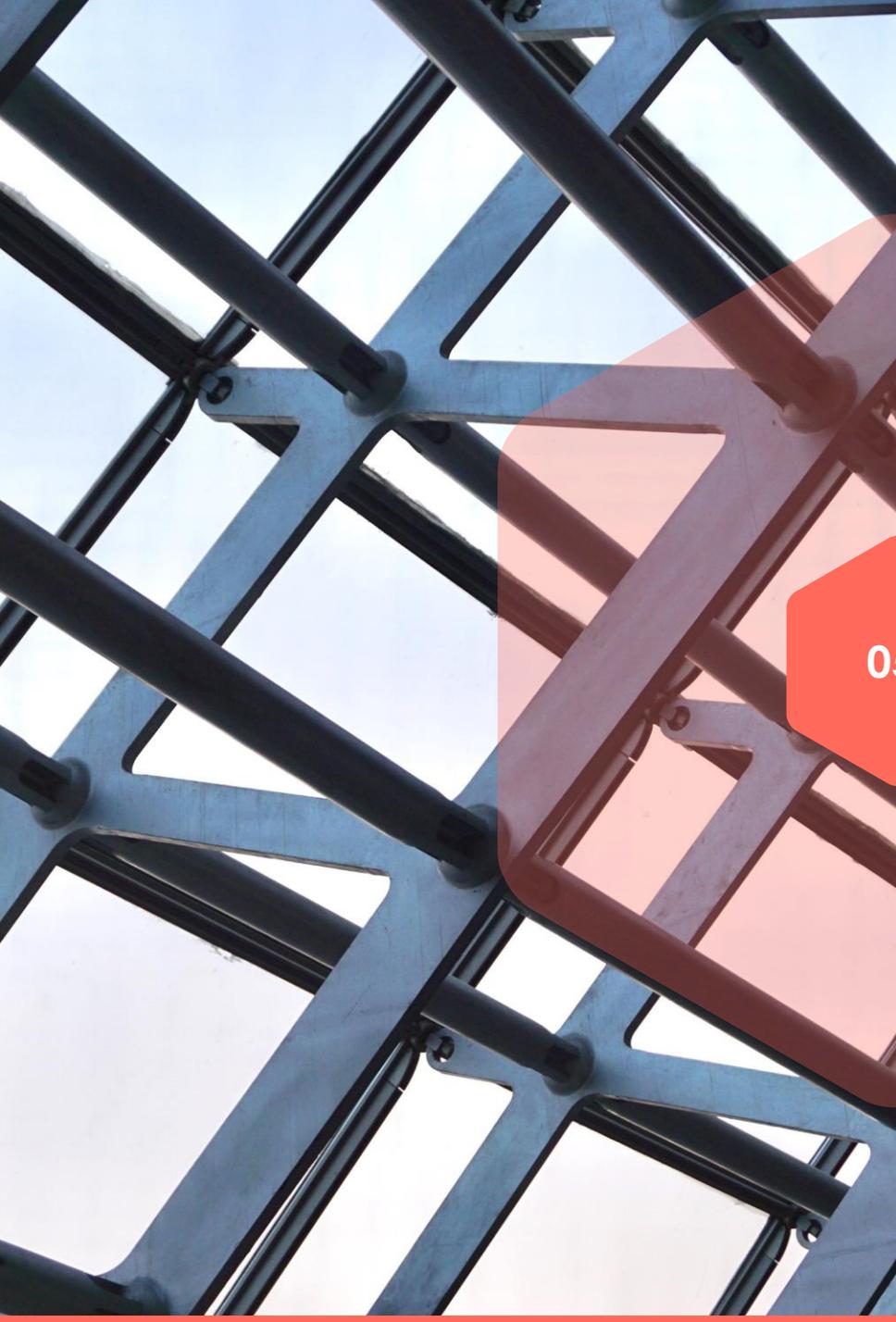
PIERRES NATURELLES : CALCAIRE, GRANIT, GRÈS...
 BETON
 ENROBÉ
 CARRELAGE, CÉRAMIQUE
 TUILE

INTERDIT

- Amiante
- Brique plâtrière
- Terres ou déblais excavés
- Laine minérale

MA 2^e VIE

- Le béton est incorporé dans la fabrication de nouveaux bétons
- Les briques, tuiles, acrotères, aggrès, pierres peuvent servir de fond de forme, remblai



05.

Conclusion

Un schéma opérationnel **clair et concerté**



Une contractualisation prête et proposée à tous les points de reprise et aux chantiers > 50m³

Une présence sur tous les territoires : une proximité pour garantir une collecte efficace



Nos partenaires gestionnaires de déchets, grandes entreprises et ESS nous accompagneront dès le démarrage

Un geste de tri harmonisé, clé de la réussite de la REP



L'équipe régionale de la Direction des opérations



Sébastien FLICHY
Directeur des Opérations
sebastien.flichy@valobat.fr



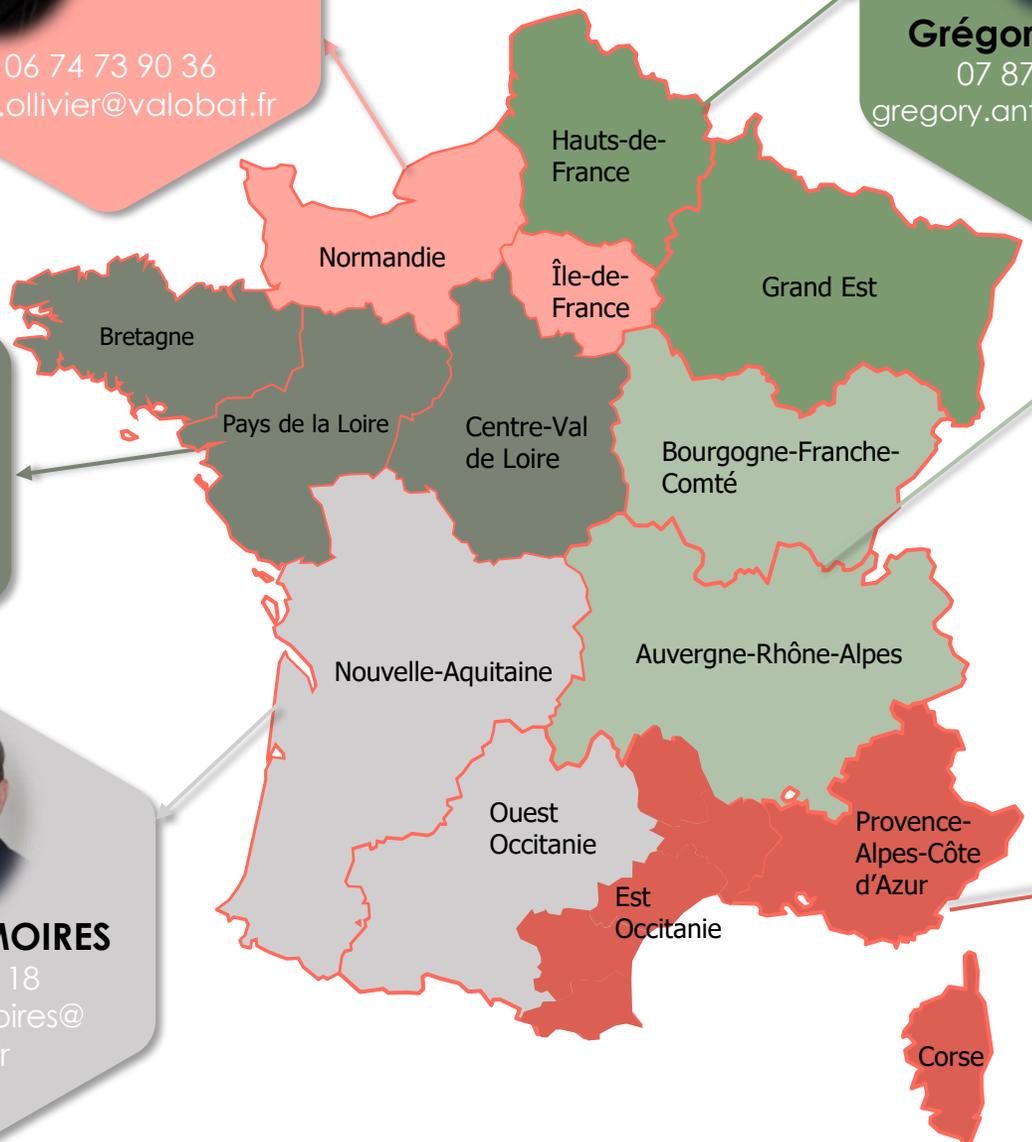
Anne POILVET
06 78 24 23 36
anne.poilvet@valobat.fr



Vincent DESMOIRES
07 85 97 11 18
vincent.desmoires@valobat.fr



Marie-Armelle OLLIVIER
06 74 73 90 36
ma.ollivier@valobat.fr



Grégory ANTOINE
07 87 49 54 99
gregory.antoine@valobat.fr



Frédéric EISELÉ
07 85 59 91 21
Frederic.eisele@valobat.fr



Christelle PLASSCHAERT
06 32 30 60 58
christelle.plasschaert@valobat.fr



**Construisons ensemble la transition
vers l'économie circulaire dans le
secteur du bâtiment**

Merci



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

LA FILIÈRE REP PMCB

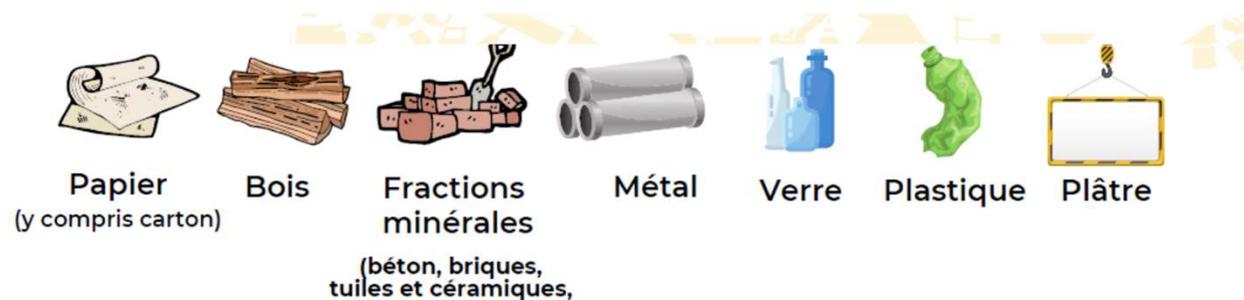
à distance

8 novembre 2023

Suivez
l'ASCOMADE   [ascomade.org](https://www.ascomade.org)

À SAVOIR

- ▶ Vous êtes garants de la bonne gestion de vos déchets, de la production jusqu'à leur élimination
(article L 541-2 Code de l'environnement)
- ▶ **Obligation du tri à la source 7 flux** : plastique, métal, papier, carton, fraction minérale, bois et verre
(+ biodéchets en 2024 ; textile 2025)
(décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021)





À SAVOIR

- ▶ Dépôts sauvages

 - ⇒ Contravention forfaitaire de 68 € à 75 000 €

- ▶ Brûlage

 - ▷ Interdiction de brûler les déchets à l'air libre

 - > 50 kg de déchets verts brûlés produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie. (Ministère de l'Écologie)

 - ⇒ Contravention de 450 €



À SAVOIR

- ▶ Obligation de tri **pour tous** sauf
 - ▷ Entreprises qui utilisent le service publique ET qui produisent moins de 1100 litres/semaine
 - ▷ Si pas de possibilité d'affecter une surface de 40 m² pour le stockage des déchets*
 - ▷ Le volume total des déchets généré sur l'ensemble de la durée du chantier est inférieur à 10 m³*
- *(Pour les déchets de démolition et construction seulement)*

- ▶ Possibilité de conserver en mélange si cela n'affecte pas la valorisation des matériaux (*exemple poubelle jaune*)





À SAVOIR

- ▶ Vous êtes dans le droit de demander une attestation de tri au collecteur

⇒ Sanction administrative de 150 000 € max et/ou infraction pénale punie de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende max.



À SAVOIR

- ▶ Mention gestion des déchets obligatoire sur le devis
 - ▷ estimation de la quantité
 - ▷ modalités de leur gestion et d'enlèvement
 - ▷ le lieu de dépose
 - ▷ le coût associé

- ▶ Bordereau de dépôt des déchets inertes et non dangereux à garder pendant 3 ans
 - (décret n° 2020-1817 du 29 décembre 2020 (entrée en vigueur le 1/07/2021) (construction et jardinage)*

- ▶ Bordereau de suivi des déchets dangereux et amiante
 - Information à saisir dans la plateforme [trackdechets](https://trackdechets.com)





À SAVOIR

- ▶ Nouvelle filière REP Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment, en cours de mise en place
 - ▷ Déploiement de point de collecte : en magasin spécialisé, déchèteries professionnelles, déchèteries publiques
 - ▷ Possibilité de faire reprendre directement les déchets sur chantier
- ▶ Reprise gratuitement des déchets concernés (inerte, métaux, plâtres, huisseries, bois, plastiques, laine de verre/laine de roche

=> Filières totalement opérationnelles en 2026



REP PMCB ET DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

- ▶ Les collectivités publiques n'ont pas l'obligation d'accepter les déchets issus d'une activité professionnelle dans leurs déchèteries
(*art. L2224-14 du CGCT*)
- ▶ Les déchèteries sont faites pour les ménages donc pas optimisées pour les professionnels
- ▶ Souvent le seul exutoire existant donc les gestionnaires le laisse accessible



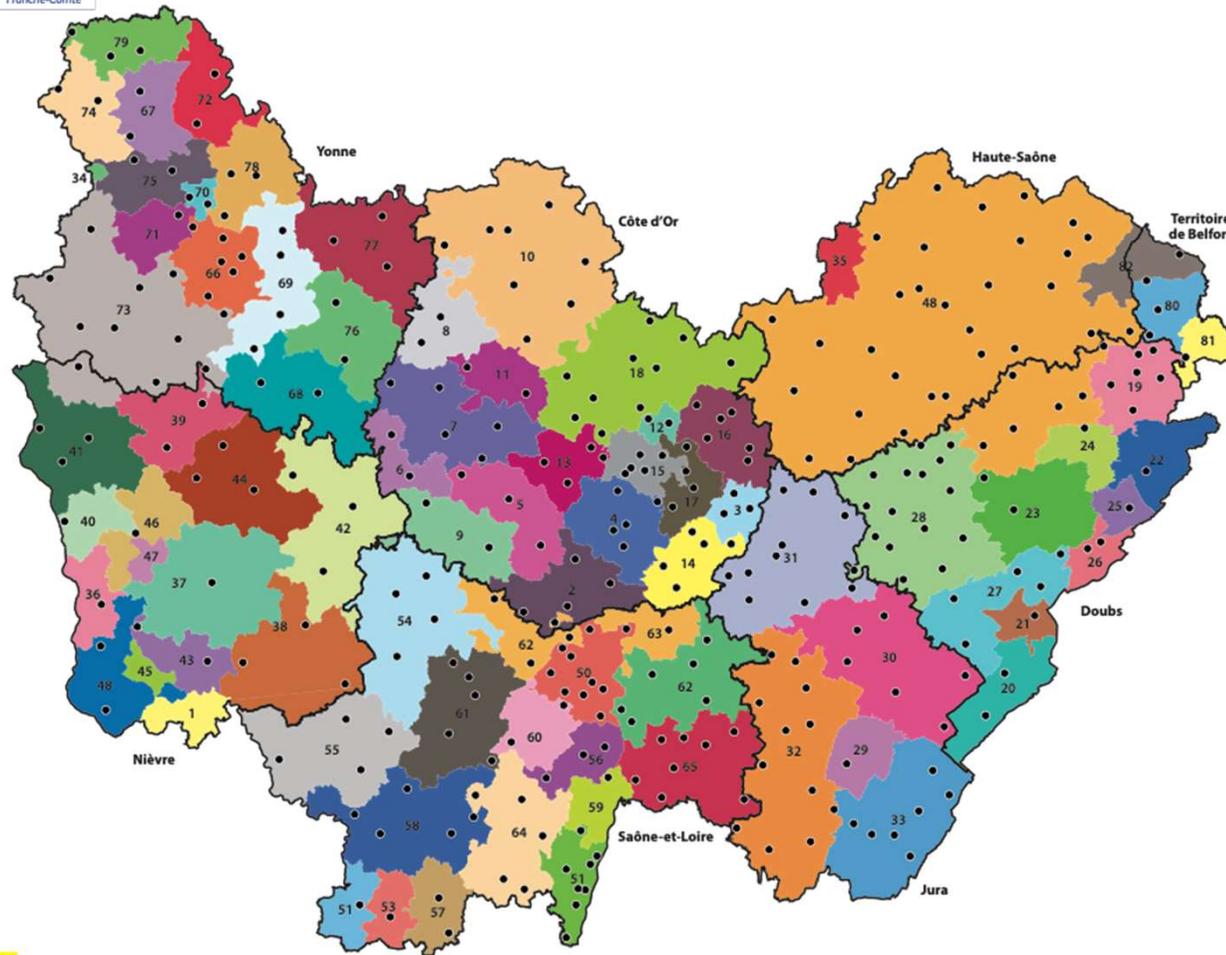


REP PMCB ET DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

- ▶ Chaque gestionnaire doit choisir...
 - ▷ Accueil des pro ou pas ?
 - ▷ Quels flux et selon quelle tri ?
 - ▷ Sur quelle(s) déchèterie(s)
- ▶ ...avant de contractualiser avec l'OCAB
- ▶ Certains gestionnaires vont attendre de connaître le maillage « privé » pour choisir
- ▶ Règlement de déchèterie sera toujours à respecter
 - ▷ Horaires
 - ▷ Quantités maximum
 - ▷ Pas de camion benne
 - ▷ ...



Déchèteries publiques de Bourgogne-Franche-Comté, en décembre 2017



Déchèteries — Limites départementales

Collectivités gestionnaires de déchèteries

- Allier - 3**
 - 1 : SICTOM Nord Allier
- Côte d'Or - 21**
 - 2 : CA Nevers, Côte et Sud
 - 3 : CC Auxerrois Forêt Vallée de Saône
 - 4 : CC de Gray-Chamberlain et de Nuits-Saint-Georges
 - 5 : CC de Pouilly en Auxois/Bigny sur Ouche
 - 6 : CC de Saulieu
 - 7 : CC des Terres d'Auxois
 - 8 : CC du Montbardais
 - 9 : CC du Pays Annay Lamoignon
 - 10 : CC du Pays Châtillonnais
 - 11 : CC du Pays d'Orléans et de la Seine
 - 12 : CC Nange et Tixé
 - 13 : CC Ouche et Montagne
 - 14 : CC Rives de Saône, CC Saint-Jean de Losne Saône
 - 15 : Dijon Métropole
 - 16 : SMCT de Marebeau Fontaine
 - 17 : SMCTOM de la Plaine Départementale
 - 18 : Syndicat Mixte des Ordures Ménagères
- Doubs - 25**
 - 19 : Pays de Montbéliard Agglomération
 - 20 : CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
 - 21 : CC du Grand Pontarlier
 - 22 : CC du Pays de Mâche
 - 23 : CC Perreaux Hauts Doubs
 - 24 : CC du Pays de Senoy-Belleherbe
 - 25 : CC du Plateau de Ruzay
 - 26 : CC du Val de Montreuil
 - 27 : SMOCOM du Haut-Doubs
 - 28 : SYBERT
- Jura - 39**
 - 29 : CC du Pays des Lacs
 - 30 : SICTOM de la région de Champagnole
 - 31 : SICTOM de la zone de Dole
 - 32 : SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier
 - 33 : SICTOM du Haut-Jura
- Loiret - 45**
 - 34 : CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne
- Haute-Marne - 52**
 - 35 : SODE 52
- Nièvre - 58**
 - 36 : CA de Nevers
 - 37 : SICTOM
 - 38 : Bassoire Looze Morvan
 - 39 : CC Haut-Morvan Vallée d'Ornon
 - 40 : CC Loire, Nièvre et Bertranges
 - 41 : CC Loire, Vignobles et Nivernais
 - 42 : CC Morvan, Sommets et Grands Lacs
 - 43 : CC Sud Nivernais
 - 44 : CC Tonny-Bronn-Corigny
 - 45 : SICTOM d'Avall, Poisy et Luthery
 - 46 : SICTOM en Val de Nièvre
 - 47 : CC Amognes Cœur du Nivernais
 - 48 : SICTOM de Saint-Pierre-le-Moillat
- Haute-Saône - 70**
 - 49 : SYTEVOM
- Saône-et-Loire - 71**
 - 50 : CA Le Grand Chalon
 - 51 : CA Mâconnais Beauvais Agglomération
 - 52 : CC du Canton de Marnay
 - 53 : CC du Canton de Semur en Brionnais
 - 54 : CC du Grand Autunois Morvan
 - 55 : CC Entre Saône et Saône
 - 56 : CC Entre Saône et Gironde
 - 57 : CC Charente-Chaillottes en Brionnais
 - 58 : CC Le Grand Chalon
 - 59 : CC Mâconnais-Trouansois
 - 60 : CC Sud Côte Chalonnaise
 - 61 : CC Le Canton Montceau-Les-Mines
 - 62 : SICTOM de la région de Chagny
 - 63 : SICTOM de la vallée de la Gironde
 - 64 : SICTOM de la Vallée de la Gironde
 - 65 : SIVOM du Lullhannais
- Yonne - 89**
 - 66 : CA d'Auxerre
 - 67 : CA du Grand Sénonais
 - 68 : CC Auxais, Villages, Morvan
 - 69 : CC Chablis, Villages et Terres
 - 70 : CC de l'Agglomération Maignerotte
 - 71 : CC de l'Allantais
 - 72 : CC de la Vallée du Pays d'Othe
 - 73 : CC de Palaiseau-Fortene
 - 74 : CC du Gâtinais en Bourgogne
 - 75 : CC du Jozeannais
 - 76 : CC du Serein
 - 77 : CC le Tonnerrois en Bourgogne
 - 78 : CC Serein et Armançon
 - 79 : CC Yonne Nord
- Territoire de Belfort - 90**
 - 80 : CA Grand Belfort
 - 81 : CC du Sud Territoire
 - 82 : SICTOM de la zone sous vosgienne

Sigles

- CA : Communauté d'Agglomération
- CC : Communauté de Communes
- CU : Communauté Urbaine
- SODE : Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets
- SGDON : Syndicat de Gestion des Déchets de Centre Nivernais
- SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Élimination des Déchets
- SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
- SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- SIVOM : Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères
- SMCT : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement
- SMCTOM : Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Déchets Ménagères
- SYBERT : Syndicat Mixte de Ramassage et de Abandon pour le Traitement des Déchets
- SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- SYTEVOM : Syndicat de Collecte de Traitement Et de Valorisation des Ordures Ménagères
- SYTEVOM : Syndicat Mixte d'association unique pour le Transport, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères



REP PMCB ET DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

- ▶ Contacter le gestionnaire de la déchèterie avant de vous présenter !

- ▶ Si besoin pour connaître le gestionnaire
 - ▷ <https://oca-batiment.org>
 - ▷ ou ASCOMADE – 03 81 83 58 23



SITE CARTOGRAPHIQUE

- ▶ Localise les exécutoires les plus proches de votre chantier ou siège social
- ▶ Permet de connaître les modalités d'accès dans les déchèteries labellisées
- ▶ Possibilité d'établir son itinéraire

<https://www.accueil-pro-decheterie-bfc.fr/>



Questions



LES RENDEZ-VOUS DU BÂTIMENT DE ***l'Artisanat***



21/09 - Qu'est-ce qu'une rénovation performante en maison individuelle ?

5/10 - Isolation thermique par des matériaux biosourcés - quelles sont les solutions possibles ?

8/11 - Tout savoir sur la REP PMCB !

Replays et supports de
présentation disponibles

www.pole-energie-bfc.fr
<https://www.youtube.com/@CMARBFC>



Visite de chantier école maternelle André Boulloche à Besançon

mercredi 22 novembre de 11h30 à 13h30

➤ Intervenants :

- Frédéric MOUBE Pôle énergie BFC
- Service architecture et patrimoine de Besançon
- Architecte ARCHICREO

➤ Inscription obligatoire

[JE M'INSCRIS](#)

Venez découvrir ce chantier exemplaire :

- Rénovation thermique et acoustique performante de l'enveloppe du bâtiment existant,
- Utilisation de matériaux biosourcés,
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.



Enquête menée par la région BFC

Déchets du BTP en Région

Améliorer et diffuser la connaissance sur

- les gisements de déchets (nature, quantité, qualité)
- les installations et matériels de collecte, de tri, réemploi, de recyclage et de valorisation de l'ensemble du territoire régional.

Renforcer le réseau d'entreprises et d'installations techniques de gestion de l'ensemble des déchets du BTP quelle que soit sa provenance pour améliorer leur tri, leur réemploi, leur recyclage ou valorisation.

- Répondre au questionnaire vous permettra de :
 - Faire remonter vos besoins auprès des décideurs publics
 - Bénéficier de solutions de collecte et traitement de déchets adaptées à vos besoins en termes de maillage, de qualité de service.

<https://app.miniextensions.com/form/mYYHdsbtsSoTKzU25oI0>

TOUT SAVOIR SUR LA REP PEMCB !

Merci de votre attention
et à bientôt !